

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 303 ET 304

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 303 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels

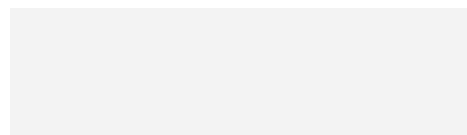
Adoption par le conseil : 19 janvier 2016
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 21 janvier 2016

Règlement 304 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt de 8 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 17 novembre 2015
Approbation par les personnes habiles à voter : 2 décembre 2015
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 28 janvier 2016, à l'exclusion de l'article 14 concernant l'exemption de taxe en payant en un versement la part du capital relatif à un emprunt

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 5 février 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier